

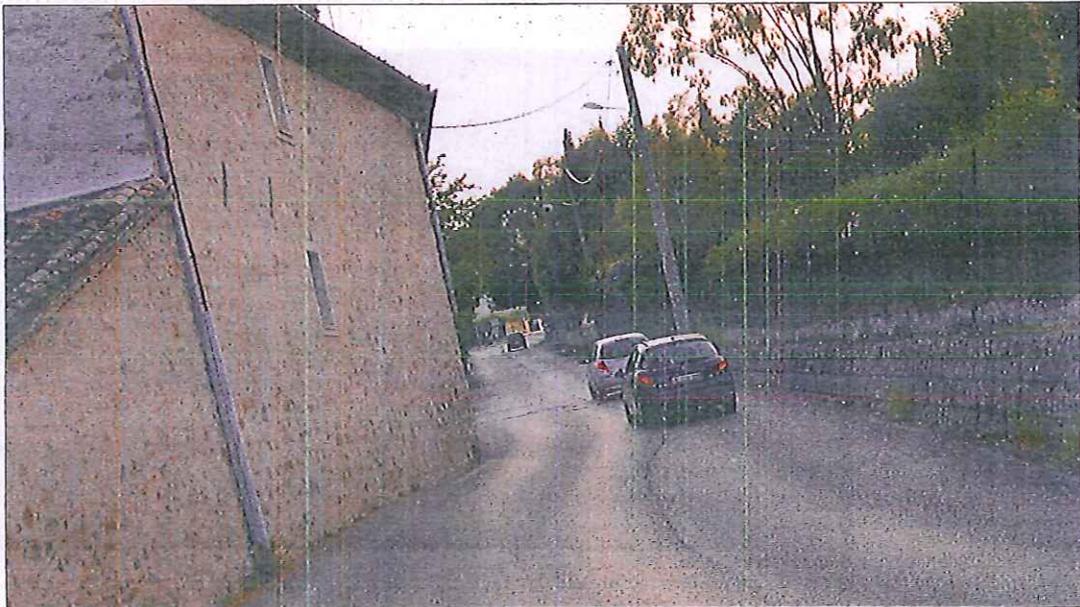
AURIBEAU-SUR-SIAGNE

# Habitat, assainissement et fibre optique au menu du conseil

Les questions à l'ordre du jour du conseil municipal précédant les vacances ont débuté par le vote du programme local de l'habitat du Pays de Grasse. « Document élaboré au niveau de l'intercommunalité au titre d'une compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat, il définit les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre », exposait le maire Jacques Varrone. Il précisait l'objectif de la CAPG sur son territoire pour la période 2017/2022 : « produire 764 logements par an dont 50 % en locatif conventionné » et rappelait « le PLU de chaque commune doit être compatible avec les orientations de ce PLH ». Qui lui-même devra être compatible avec les orientations du SCoT ouest<sup>(1)</sup>, toujours en cours d'élaboration.

## Traitement des eaux usées

Passant à la dissolution du syndicat d'assainissement du bassin cannois, il présentait dans la foulée le projet d'avenant entre l'agglomération et l'agglomération des Pays de Lérins prolongeant la convention initiale entre les communes membres et le délégataire pour l'exploitation des



Parmi les autres sujets évoqués, la création d'un trottoir sur la route d'accès au village haut, au niveau de la Bastide. (Photo J.O.)

réseaux et le traitement des eaux usées. Ainsi que l'adoption du versement à ce délégataire de la prime pour épuration attribuée par l'agence de l'Eau pour l'exploitation de la station d'épuration

Aquaviva. Jacques Varrone faisait ensuite part au conseil d'une demande de SFR d'installation de quatre armoires sur la commune, pour la fibre optique. Trois sites ayant

été retenus, il s'agissait d'en fixer la redevance. La proposition pour un montant global de 1200 euros par mois a été validée. Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

J.O.  
1. Schéma de Cohérence Territoriale regroupant les vingt-trois communes de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les cinq communes de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins.

## Rythmes scolaires: vers un retour aux quatre jours dès la rentrée

Le dossier des rythmes scolaires a été présenté à l'assemblée en préambule à l'ordre du jour après qu'un audit ait été organisé par les parents d'élèves auprès des familles et que les enseignants aient été consultés. Les conseils d'école se sont aussi réunis et un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours a été émis. Le maire informait donc avoir envoyé un courrier au directeur de l'Académie afin de faire une demande d'abandon des rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018.



Travaux obligent, les enfants de quatre classes de maternelle ne seront plus accueillis au Bayle mais dans les locaux de l'office du tourisme à la rentrée prochaine. (Photo archives N.-M.)

### École du Bayle: les travaux en prévision

Il soulignait aussi « cette organisation, des nouveaux temps périscolaires a été entièrement financée par le budget communal, sans participation des

familles, pour un coût d'environ 60 000 euros par an. Malheureusement, il n'a pas été prouvé que ces nouveaux rythmes ont été bénéfiques pour les enfants et l'enseignement. » En fin de séance, le premier adjoint, Gérard Méro, a fait le point sur l'avancement du dossier de surélévation de l'école du Bayle. Il a précisé qu'à la rentrée prochaine les enfants de quatre classes de maternelle seront accueillis dans les locaux de l'office municipal, ceux de la cinquième classe occupant la salle de restaurant « du troisième âge » de la cantine, même si les travaux ne débutent pas immédiatement.

« L'objectif est de ne pas perturber les enfants par un déménagement en cours d'année scolaire » concluait-il.

## Délib'express

■ Le maire a négocié avec la Poste pour éviter la fermeture immédiate du bureau du centre commercial du Bayle et il présentait le protocole de l'accord trouvé: « il laisse le temps à la commune pour trouver une solution pour ses locaux et pour mettre en place une « Poste relais ». » Cette convention prévoit la création d'une agence communale durant 16 mois - du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - prolongeable trois mois au maximum. « En contrepartie, la Poste continuera à payer le loyer à la commune, ainsi qu'une aide de 1 005 € par mois pour le salaire de l'agent. Pour la vitalité du quartier, il faut que la commune trouve un commerçant qui exerce également la mission de poste relais » précisait-il.

■ Demande de subventions au titre de la réserve parlementaire du sénateur Jean-Pierre Leleux: pour équiper

le Centre de l'Eau et de la Biodiversité qui va être créé sur le vallon St Antoine. Le projet s'élève à 19 907 € HT. Et pour acquérir du matériel nécessaire aux fêtes communales et plus particulièrement celle sur le thème de la tubéreuse du 13 août prochain. Le projet est estimé à 10 000 €. Une aide de 50 % est sollicitée pour ces deux dossiers.

■ Suite à la demande du maire auprès du Conseil départemental pour la création d'un trottoir le long de la Bastide, le budget vient d'être débloqué mais la commune doit acquérir le foncier nécessaire aux travaux. Une négociation à l'amiable avec le propriétaire a abouti pour un montant de cession de 13 020 € + les frais d'acte.

■ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le service état-civil et élection. Ces propositions ont fait l'unanimité.